



Annulation des Assemblées Générales du 27 juillet 2006

Chers actionnaires,

Alors même qu'une solution au problème récurrent de l'endettement excessif de l'entreprise allait vous être soumise lors des assemblées générales du 27 juillet, un petit groupe de créanciers subordonnés s'y est opposé.

Disposant d'une minorité de blocage, ils empêchent la mise en place consensuelle de la restructuration envisagée.

Dès lors, comme je l'ai dit à plusieurs reprises, ils nous contraignent à recourir à la voie judiciaire. Sur ma proposition, **le Conseil Commun d'Eurotunnel a décidé à l'unanimité le 13 juillet dernier de placer l'entreprise sous la protection du Tribunal de Commerce de Paris.**

De ce fait, les prochaines assemblées générales deviennent sans objet et n'ont pas lieu d'être tenues.

Quelle est la situation aujourd'hui ?

- l'activité opérationnelle n'est absolument pas affectée : nos clients peuvent continuer à bénéficier de nos services et leurs réservations sont toujours valables, nos fournisseurs sont payés normalement,
- les échéances à venir de remboursement de la dette seront suspendues dès l'ouverture de la procédure,
- les négociations entre créanciers peuvent se poursuivre et, pour ma part, je les reprendrai dès que possible, le cas échéant assisté de ou des administrateurs judiciaires nommés par le tribunal.

Je vous dis donc, chers actionnaires, qu'il n'y a pas de raison de désespérer :

- le redressement opérationnel est acquis, les résultats du premier

semestre sont éloquentes. La profitabilité opérationnelle est excellente. Il existe des marges de progression et un potentiel de développement,

- les salariés sont mobilisés et m'apportent leur soutien. Ils fournissent à nos clients un service irréprochable,
- les créanciers majoritaires respectent leurs engagements : ils nous ont indiqué que, pour ce qui les concerne, l'accord préliminaire de restructuration du 23 mai 2006 est toujours valide.

Je maintiens ouverte à la signature la proposition de compromis que j'ai faite dans la nuit du 12 au 13 juillet pour rapprocher les points de vue entre créanciers, tout en préservant vos intérêts.

La seule chose qui fasse défaut est le temps : après 15 mois de négociations intenses ayant débouché sur un accord, certains voudraient repartir de zéro et négocier jusqu'à... Noël ou même au-delà.

Ils oublient que **les comptes 2005 ne peuvent pas être arrêtés et que la cotation est suspendue depuis plus de 2 mois.** En fait, ils négligent Eurotunnel et ses actionnaires, qui ont pourtant fait preuve d'une remarquable patience.

Pour sauver l'entreprise, il faut d'abord la protéger de ceux qui privilégient leur intérêt personnel au détriment de l'intérêt général : c'est ce que nous venons de faire.

Ensuite, il faut que la raison revienne et qu'un accord consensuel soit rapidement trouvé entre toutes les parties prenantes. Je continuerai à me battre pour que ce soit possible.

Le Conseil et moi-même aurions souhaité pouvoir venir devant vous lors des assemblées générales et vous rendre compte de nos actions. Ce n'est que partie remise. Mais j'ai voulu tout de suite vous tenir informés des récents événements par cette lettre ouverte, y compris le cas échéant sur votre lieu de vacances.

Chers actionnaires, nous sauverons Eurotunnel. Merci de votre confiance.

Jacques Gounon
Président-Directeur général

Les actionnaires qui ont déjà acquis leurs billets de transport pour assister aux assemblées pourront en obtenir le remboursement auprès du Centre d'Information des Actionnaires.

« Actualité en ligne »

Pour recevoir l'actualité d'Eurotunnel ainsi que les prochaines lettres aux actionnaires, directement sur votre messagerie électronique, connectez-vous sur notre site : www.eurotunnelnews.com/fr

Pour contacter le Centre d'Information des Actionnaires

✉ Centre d'Information des Actionnaires
Eurotunnel SA, B.P. 69, 62904 Coquelles Cedex
@ info.actionnaires@eurotunnel.com

www.eurotunnel.com

☎ N°Azur 0810 627 627

Coût d'un appel local